



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2252

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Parking angle rue Garibaldi - avenue du Val de Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Farih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2252**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Parking angle rue Garibaldi - avenue du Val de Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet d'aménagement d'un parking angle rue Garibaldi - avenue du Val de Saône à Sathonay Camp, a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération du Conseil de Métropole de Lyon n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

Les parcelles cadastrées AC 41, AC 86, AC 88, AC 89, AC 90 et AC 103 concernées par ce projet appartiennent actuellement au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) mais font l'objet d'une inscription au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) avec un emplacement réservé pour équipement public (ER n° 15).

Ces parcelles accueillait précédemment un dépôt qui a été démoli. Le terrain a été dépollué par le SYTRAL et sert actuellement de terminus pour la ligne de bus n°9. Le terrain libéré a été revêtu en gravier et des rochers ont été disposés afin d'éviter les campements sauvages.

La Métropole, la Commune de Sathonay Camp et le SYTRAL ont convenu du déplacement du terminus de la ligne 9 à l'intérieur de la ZAC Castellane. Pour pallier ce déplacement, des arrêts sur l'avenue du Val de Saône et la rue Garibaldi seront créés.

Un échange foncier entre les parcelles concernées par le projet du parking à Sathonay Camp et l'emprise nécessaire à l'extension du centre de maintenance du SYTRAL à Saint Priest va être réalisé entre la Métropole et le SYTRAL.

II - Projet**1° - Objectifs**

Consécutivement à la création de la ZAC Castellane et selon les études de stationnement, la Commune de Sathonay Camp nécessite un développement de l'offre de stationnement. Le projet d'aménagement de parking angle rue Garibaldi / avenue du Val de Saône s'inscrit dans cet objectif et vise à rééquilibrer offre et demande de stationnement dans le centre de Sathonay Camp.

2° - Caractéristiques du projet

Le projet prévoit :

- la création d'un parking de 74 places en enrobé avec un sens de circulation défini, une entrée/sortie sur les deux rues, du marquage au sol et des panneaux de signalisation,
- la réfection de la chaussée sur la rue Garibaldi et sur l'avenue du Val de Saône,

- la création de 2 arrêts de bus sur l'avenue du Val de Saône et sur la rue Garibaldi et la pose d'arceaux vélos,
- la création d'espaces verts plantés avec des arbres d'alignement,
- la pose d'un silo enterré d'ordures ménagères,
- l'infiltration des eaux de ruissellement du parking par tranchées drainantes.

Dans le cadre de ce projet, la Commune de Sathonay Camp prévoit en outre la création d'une aire de jeux et d'un terrain de pétanque ainsi que la pose d'un candélabre et de caméras de vidéosurveillance.

III - Coût

Nature des prestations	Délibérations	Montants
Coût total du projet au budget principal : 450 000 € TTC		
Gestion des eaux pluviales		50 000 € TTC
Travaux de voirie		400 000 € TTC
Coût total du projet au budget annexe des eaux : 0 € HT		
Coût total du projet au budget annexe de l'assainissement : 10 000 € HT		

Le SYTRAL et la Métropole procédant à un échange de parcelles entre celles concernées par le projet du parking à Sathonay Camp et l'emprise nécessaire à l'extension du centre de maintenance de Saint Priest, le montant nécessaire à l'acquisition foncière est neutre.

IV - Calendrier prévisionnel

Les travaux de voirie se dérouleront de mai à juin 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement d'un parking angle rue Garibaldi / avenue du Val de Saône à Sathonay Camp.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 450 000 € TTC (dont 14 000 € d'AP études) pour le budget principal, 10 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement, en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 450 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 450 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération n° 0P08O5511,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 10 000 € HT en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 10 000 € HT en dépenses en 2018, sur l'opération n° 2P08O5511.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.